



Touring Club Suisse
Chemin de Blandonnet 4
Case postale 820
1214 Vernier GE
www.tcs.ch

Peter Goetschi
Président central
Tél +41 58 827 27 11
peter.goetschi@tcs.ch

[Touring Club Suisse, Case postale 820, 1214 Vernier GE](http://www.tcs.ch)

Madame la Conseillère fédérale Karin Keller-Sutter
Cheffe du Département fédéral des finances (DFF)
3003 Berne

Envoi électronique : sandra.balmer@efv.admin.ch; aurelia.buchs@efv.admin.ch

Vernier/Genève, le 10 octobre 2023

Loi fédérale sur des mesures visant à alléger les finances fédérales à partir de 2025 : impôt automobile sur les véhicules électriques et réduction de l'apport au FORTA

Position du Touring Club Suisse (TCS)

Madame la Conseillère fédérale,
Mesdames, Messieurs,

Pour faire face aux déficits structurels annoncés de la caisse générale, le Conseil fédéral envisage, entre autres mesures, de supprimer l'exonération dont bénéficient les véhicules électriques du côté de l'impôt automobile (4 % de la valeur à l'importation). Selon le Conseil fédéral, la suppression de cette incitation pourrait engendrer des recettes supplémentaires de 180 millions dès 2024. L'impôt automobile étant entièrement affecté au Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), il deviendrait alors possible de retirer de ce fonds au profit de la caisse générale un apport de 130 à 150 millions de francs issu de l'impôt sur les huiles minérales et censé alimenter « en règle générale » ce même Fonds FORTA.

Remarque introductive

À la suite de l'examen du projet du Conseil fédéral, le TCS est d'avis qu'il convient de dissocier la question de la suppression de l'exonération fiscale des véhicules électriques de celle de la ponction des 10% de la taxe de base sur les huiles minérales dans le FORTA. En effet, dans le premier cas, il s'agit de la suppression d'une exonération d'un impôt et dans le deuxième cas d'une réaffectation d'une taxe existante. Les deux cas répondent ainsi de conditions bien différentes.

A cet égard, le TCS se doit de rappeler que la compensation d'une perte des recettes issues de l'impôt sur les huiles minérales par un apport supplémentaire en provenance de l'impôt automobile est tout sauf garantie. En effet, selon les termes de la Constitution, les recettes de l'impôt automobile sont détournées du FORTA au profit du Financement spécial de la circulation routière (FSCR) en cas de sous-couverture de ce dernier. Or, en regardant de plus près l'évolution du solde de ce FSCR, il apparaît que celui-ci s'est réduit de 672 millions en 2019 à 385 millions en 2022. Il ne peut donc être exclu qu'il plonge dans les chiffres rouges au cours de ces prochaines années.

Pas de prélèvement des 10% de la taxe sur les huiles minérales au profit de la caisse générale

En conséquence, le TCS s'oppose clairement au prélèvement des 10% de la taxe sur les huiles minérales au profit de la caisse générale, alors que ceux-ci sont censés alimenter en principe le fonds FORTA. En dépit de la bonne santé apparente de ce fonds, il faut rappeler que les réserves accumulées sont aussi liées à des crédits d'engagements d'ores et déjà votés par le Parlement (goulets d'étranglement, augmentation des capacités, grands projets), qu'il conviendra d'honorer le moment venu.

Si le FORTA devait perdre à court terme l'impôt automobile au profit du FSCR et les 10% de la taxe de base au bénéfice de la caisse générale, il s'ensuivrait une perte cumulée de près de 600 millions de francs par an qui menacerait rapidement non seulement la réalisation des projets déjà décidés, mais également l'existence même du FORTA. Car les moyens manquants ne pourraient être compensés ni par la hausse de 4 centimes du prélèvement sur les carburants, ni par la taxe de substitution sur les véhicules électriques qui ne devrait intervenir que vers 2030 et se limiter à compenser la perte de recettes sur les huiles minérales.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, le TCS demande au Conseil fédéral de renoncer au prélèvement des 10% de la taxe sur les huiles minérales, en règle générale affectés au FORTA, au profit de la caisse générale.

En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous porterez à notre prise de position, nous vous adressons, Madame la Conseillère fédérale, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

The logo of the Touring Club Suisse (TCS) features a stylized mountain range within a speech bubble shape. The text "Touring Club Suisse" is written in a bold, sans-serif font above the mountain graphic. Below the graphic, the name "Peter Gosschi" is written in a smaller font, with "Président central" underneath it in an italicized font.

Touring Club Suisse
Peter Gosschi
Président central